



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du jeudi 3 juillet 2025**

**N° 13 – D. 03.07.2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.*

**Point à l'ordre du jour :**

**7.2. Intégration de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) au sein de la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, BEVITORI Matteo, ROSSI Robinson, TASSIGNY Axel, POPRAVKA Lencka, DESPREZ Frédéric, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

**Membres représentés :** GAUSSIER Éric (donne procuration à BARRIERE Florian), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à FIBRANE Ahmed), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), DUJEU Ambre (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), KETFI Bilal (donne procuration à QUINTON Jean-Charles), BOLZE Catherine (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), DARAGON Nicolas (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PELLA Dominique (donne procuration à FEIGNIER Bruno), DASTARAC Marie (donne procuration à SIMIAND Marie-Christine), SAKPA Samuel (donne procuration à BOISTARD Pascal), SAMUEL Karine (donne procuration à PROTASSOV Konstantin), TRONTIN-BERTHAUD Sophie (donne procuration à DESPREZ Frédéric).

**Membre excusé :** LABRIET Pierre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;  
Vu l'avis du conseil de l'Inspé du 9 avril 2025,  
Vu l'avis du conseil plénier de la CSPM H3S du 12 mai 2025,  
Vu l'avis du CSAE du 3 juin 2025,  
Vu l'avis du directoire du 13 juin 2025,  
Vu l'avis du Conseil Académique plénier (CAc) du 19 juin 2025,  
Vu le passage en commission permanente du 23 juin 2025,

Considérant la proposition d'intégrer l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) au sein de la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S) ;

Considérant que la date de prise d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'intégration de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) au sein de la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S).*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	29
Membres représentés	12
Nombre de votants	41
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstentions	3

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité absolue de ses membres présents et représentés, l'intégration de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) au sein de la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S).**

*Publié le : 15/07/2025*  
*Transmis au Rectorat le : 15/07/2025*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 3 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,  
Bénédicte CORVAISIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.